Mon Fils, le Parisien trouvant de fort grandes
parallaxes à remedier pour supporter la fatigue d'un
voyage de 15. jours par terre, se disposa à celuy de France,
ou on juge qu'une pension si considerable donne de la
grandes merite bien qu'il se rende à son devoir, tant
que sa disposition le peut permettre. A quoy ne
trouvant rien à repliquer, quelque desir que j'aye
de jouir de sa souvenance le plus agreable commerce
jusques à ce qu'il puisse me venir rendre
force m'est de me contenter à me le venir rendre
moy-même, n'estant pas
moy-éloignant que je suis de pouvoir luy procurer
une entrevue le dernier mois d'avril par un dans sa
patrie, dont il jouit à son aise pardela, non que
de les luy faire trouver dans le partage de mon
Bien, la plus de terre dont il est composé pour la
meilleure partie estant reduit par les inondations
en autres inconveniens de la guerre, qui me tient dans
cette ce qui ne peut pour
je suis obligé de credit à interêt
dont je suis chargé sur les Cadres de la Province.

Si je ne veux me
voir reduit des
jour à autre.

qui n'est pas pour laisser après moy les Enfans
fort accommodez, de ce que j'ay pû acquerir par
un travail de plus de 50. Ans durant.

Je voy d'ailleurs ces Garçons
de pais natal, par la
pernicieuses de son Cadet, à qui la malice des
pervers ne cesse
[illegible] jusques à ce qu'il ne jouisse de l'effet
de deux

Par voye de calom-
nies et fausse-
impenetrables)

Avril
Cour

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 857-860
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/7082

857.

Donné à Voorburg

traverser de l'appuy, au grand scandale des gens d'honneur. Il croit donc qu'il faut de faire mourir mon Dauphin d'un Poignard empoisonné, et il dit lequel je nomme Bon-Enfant, Prince de Bien, voyant de quoy couvrir cette noirceur, et elle n'a point de consideration, au contraire pour ce que ce Garçon va si rarement parmi les autres on est si prompt à blasmer et à criminaliser ce qui sort de la façon ordinaire, et ce que j'y connois de plus pur, est si sujet à calomnie et mauvaise interpretation, que j'ay fait la resolution que ce jeune Prince pourroit n'en estre pas exempt, si j'y avois quelque part à son education, si je n'estois pas en estat de me rendre invisible, comme nous avons bien un commerce plus doux à nous entretenir. Cependant tout me fait croire, et je sçauray fort bien me garder de me tromper en ce qui est de ce voyage, que je ne sçay bien informé et en repos de ce qu'il plaira à V. A. de me ordonner, et auparavant que j'aille me mettre à la voile le prieray par la mais de Zeelande.

Il semble que les Francois ont envie de faire croire d'un Bastelaere [illegible] que j'ay fait quelque chose [illegible] d'un Bastelaere [illegible] faire [illegible] quelque [illegible] de Louis aux pieds m'avoit causé à mon retour [illegible]

qui est bien plus approchante des vrais originaux
autant que la disposition des langues s'approche
par exemple de la majesté de la Latine, et portant
tous ces quelques choses plus nerveux et approchant
une autre Version a cette faute de cette
pièces de Angleterre, mais qui
n'approche nullement de cette première, que
V. A. S. aura l'honneur de montrer à V. A.
si elle daigne jetter la Vüe sur la feuille
prochaine d'un Auteur de ce pays.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 857-860
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/7082